

A. Attestation Accueillant familial

Concerne :

Réf. SAJ n°

Matricule IMAJ

Objet :

Attestation accueillant familial

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en application du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, j'ai décidé de confier à dater de ce l'enfant :

à :

-

La présente attestation vaut pour les actes administratifs nécessaires à la régularisation de la situation de l'intéressé.e.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Conseiller de l'aide à la jeunesse

A. Attestation accueillant familial

Concerne :

Réf. SPJ n°

Matricule IMAJ

Objet :

Attestation accueillant familial

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en application du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, j'ai décidé de confier à dater de ce l'enfant :

à :

-

La présente attestation vaut pour les actes administratifs nécessaires à la régularisation de la situation de l'intéressé.e.

Je vous prie de croire, Madame , en l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur de la protection de la jeunesse